



**CONFERENCE ANNUELLE 2022 DES RESPONSABLES DES SERVICES CENTRAUX ET DECONCENTRES ELARGIE AUX ORGANISMES SOUS TUTELLE DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES**

*Yaoundé, salle des fêtes de la Croix-Rouge Camerounaise, 08 et 09 février 2022*

**RELEVÉ DES RECOMMANDATIONS/RESOLUTIONS**

A l'issue des travaux de la Conférence annuelle 2022 des responsables des services centraux et déconcentrés élargie aux organismes sous tutelle du Ministère des Affaires Sociales, les participants adressent leur profonde reconnaissance à Madame le Ministre pour l'organisation de ces importantes assises, et l'initiative prise d'outiller les responsables du département pour la mise en œuvre de la SND30, en cohérence avec la mission de protection sociale des PSV.

Au fil des assises, diverses recommandations et résolutions ont été adoptées. Ainsi :

**Sur le plan stratégique**, le renforcement des capacités des responsables va se poursuivre à travers :

- ❖ la transmission aux responsables des services déconcentrés, par le Secrétariat Technique de la Conférence annuelle 2022, de l'ensemble des documents de politique d'encadrement des populations-cibles, entre autres :
  - la Politique Nationale de Protection de l'Enfant
  - le Document de Politique Nationale de Protection et de Promotion des Personnes Handicapées, et son Plan d'action
  - le Document de Politique Nationale de Protection et de Promotion des Personnes Âgées
  - le Plan d'action national de protection et de promotion des personnes âgées au Cameroun 2019-2023
  - le Document de Politique Nationale de Développement de la Petite Enfance
  - le Plan National de Développement des Peuples Autochtones.
- ❖ la tenue par chaque DRAS et avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, d'une session de restitution des principales conclusions de la Conférence à ses collaborateurs

**Sur le plan opérationnel**, les actions à entreprendre ont été formulées en rapport avec les principales catégories de populations-cibles ou domaines. Il s'agira de :

- ❖ Concernant les **personnes handicapées**
  - renforcer la sensibilisation de tous les acteurs en vue du changement de regard vis-à-vis des personnes handicapées
  - poursuivre la vulgarisation des nouveaux instruments nationaux et internationaux de protection de cette cible auprès des obligataires
- ❖ S'agissant des **Populations Autochtones Vulnérables (PAV)**
  - promouvoir l'accès des PAV à la citoyenneté, à la prise de décision, au dialogue intercommunautaire et aux services sociaux de base
  - valoriser le savoir-faire patrimonial des PAV
  - veiller à une meilleure intégration des préoccupations des PAV dans les programmes et projets de développement

- ❖ Au sujet des **personnes âgées**
  - élaborer un projet de loi portant protection et promotion des personnes âgées
  - renforcer et soutenir les actions qui promeuvent le vieillissement sain et actif, le dialogue intergénérationnel, la prise en charge familiale et communautaire des seniors, leur participation au développement, ainsi que la valorisation de leur expérience et le savoir-faire.
  
- ❖ Par rapport aux **Personnes Déplacées Internes**, de procéder au niveau local, en liaison avec les autres administrations sectorielles et les Organisations de la Société Civile, à l'identification, la caractérisation des besoins, et l'actualisation des données concernant les PDI, en veillant à la disponibilité de statistiques désagrégées selon l'âge, le sexe et le type de vulnérabilité
  
- ❖ A propos de l'accompagnement des **populations riveraines ou impactées par les projets** :
  - élaborer une cartographie de l'ensemble des projets structurants dans les régions, en répertoriant l'ensemble des risques sociaux y afférents
  - poursuivre la sensibilisation des promoteurs et maîtres d'ouvrage sur la prise en compte des aspects et risques sociaux relatifs à la mise en œuvre des projets

**De manière transversale**, il a été recommandé de :

- capitaliser les opportunités locales existantes en matière de développement du capital humain des PSV
- produire des évidences sur les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes ministériels, en tenant systématiquement compte des dispositions de la Circulaire présidentielle portant préparation du budget de l'État pour le compte de l'exercice 2022 relatives à la production des données sexo-désagrégées
- vulgariser davantage la Circulaire du 30/12/2021 relative à l'exécution du budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice en cours, afin d'en faciliter l'appropriation des innovations par les responsables MINAS, et familiariser ces derniers avec la dématérialisation des procédures
- retourner au niveau central les cartons des dotations d'investissement menacées de forclusion, pour réorientation
- veiller à la bonne conservation des documents financiers à l'effet de faciliter les opérations d'audit et de contrôle
- développer les partenariats avec les structures privées et les PTF pour une meilleure prise en charge des PSV
- veiller à la création et la préservation d'un climat de travail favorable à l'esprit d'équipe, au rendement et à la délivrance des services de qualité aux PSV

*Fait à Yaoundé, le 09 février 2022*

**Le Coordonnateur du Secrétariat Technique**

*(e) Noé Théodore NGUE BADJE*

*C/CELSU*